

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE LA CRECHE

LOTISSEMENT "LES JARDINS DES CHAMPS DE GRELET 2"

PLAN de COMMERCIALISATION du LOT N° 18

Maître de l'Ouvrage



**SAS IMMOBILIERE SUD ATLANTIQUE**  
29, Avenue du Général De Gaulle  
87000 LIMOGES Tél. : 05 55 11 90 60  
et 10 Avenue de Verdun 79000 NIORT  
Tél. : 06.89.84.96.87  
Mail : a.savin@ptfca.fr

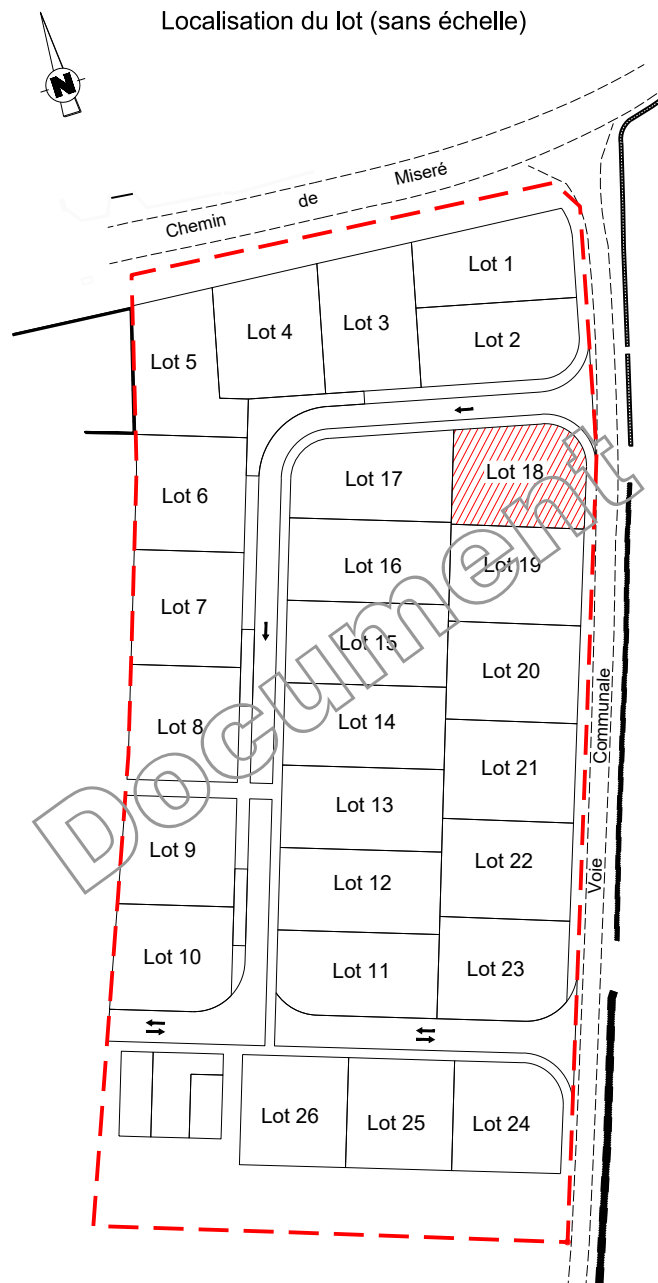
Nota:

Ce plan de commercialisation est un document provisoire pouvant être modifié pour des raisons techniques. Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage des lots. Il appartiendra à l'acquéreur de vérifier la position du point de livraison des énergies qui ne sera définitive qu'après la réalisation des travaux de voirie et des réseaux divers. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau de la position de la voirie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

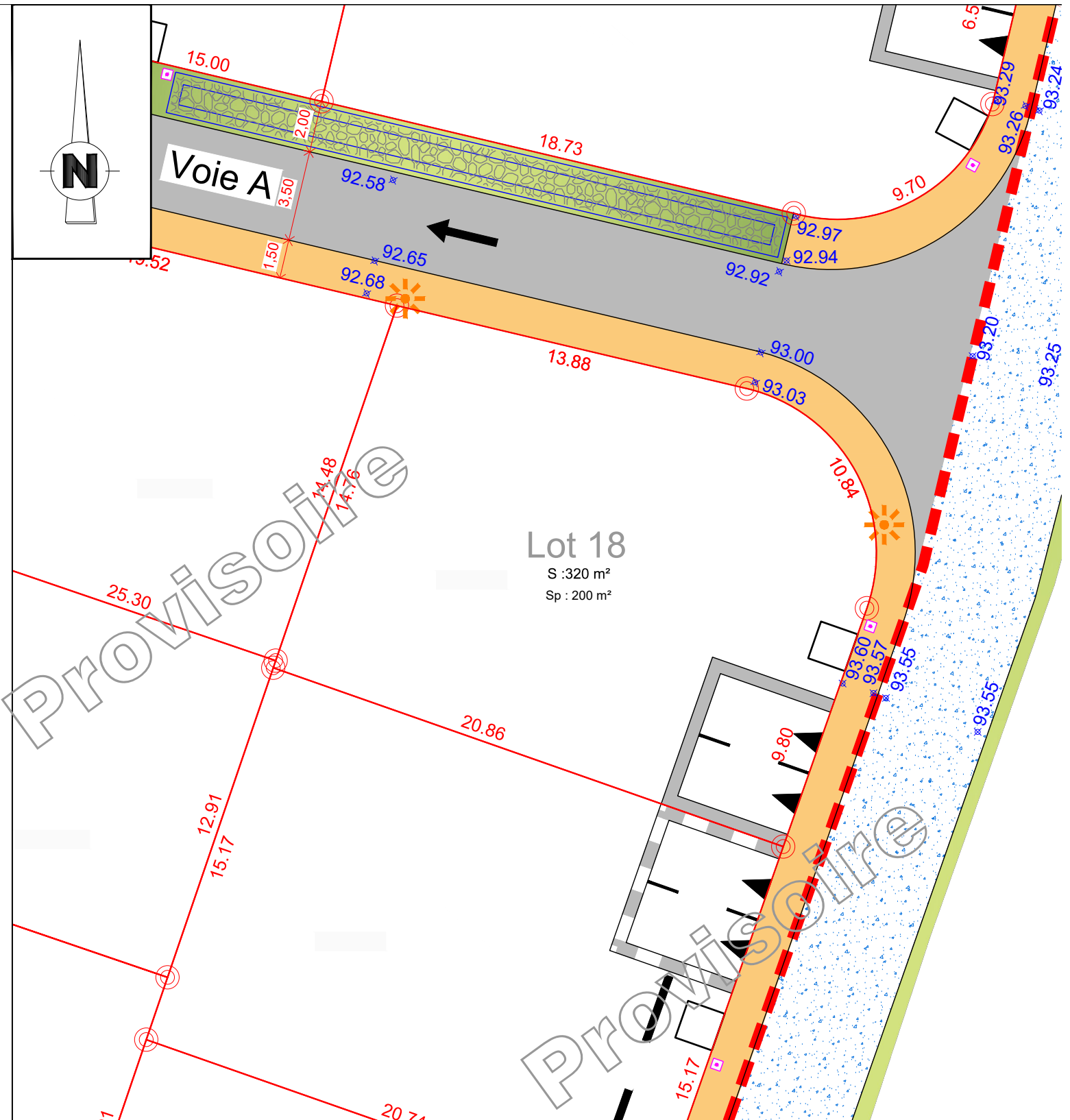
MAITRE-D'OEUVRE



**GROUPE ETUDE SIT&A CONSEIL**  
140 Avenue de Paris - 79000 NIORT  
Tél : 05 49 33 09 49  
@ : niort@siteaconseil.fr



le 09/06/2020



### LEGENDE PROJET Echelle 1/200

- Candélabre
- Emplacement des énergies
- Regard de branchement eau usée
- Tricouche dioritique, voie communale
- Enrobé de couleur
- Espace vert
- Enrobé noir
- Contour lot
- Nœud de stockage des eaux pluviales non franchissable
- S : 308m<sup>2</sup> Superficie de la parcelle
- Sp : 200 m<sup>2</sup> Surface de plancher maximum autorisée
- Borne de lot
- Deux places de stationnement et accès au lot imposés (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)
- Deux places de stationnement non fixes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m) et translation admise
- 12.17 Cotation parcelles
- \*93.37 Cote altimétrique voirie projetée
- Sens de circulation
- Périmètre du lotissement

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE	
SUPERFICIE DU LOT :	320 m <sup>2</sup>
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE :	200 m <sup>2</sup>
REFERENCE CADASTRALE	
SECTION :	en attente
Dossier : 190850	Fait le : 05 juin 2020
Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :	